

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4829**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1032 et 1165 de la copropriété Le Vivarais, situés 9, boulevard Vivier Merle, dans la périmètre de la place de Milan et appartenant à M. et Mme Bertrand et Agnès Camey

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4829**

commune (s) :	Lyon 3°
objet :	Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1032 et 1165 de la copropriété Le Vivarais, situés 9, boulevard Vivier Merle, dans la périmètre de la place de Milan et appartenant à M. et Mme Bertrand et Agnès Camey
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu, deuxième quartier d'affaire français, pôle commercial et culturel au centre de la métropole lyonnaise, fait l'objet depuis 2010 d'un projet urbain ambitieux de redynamisation et de développement urbanistique et économique. Ce projet porte à la fois sur la requalification et l'aménagement d'espaces publics ainsi que sur la réhabilitation et la production d'une nouvelle offre immobilière, principalement tertiaire, pour répondre au développement métropolitain de l'agglomération. Il permettra, notamment, d'offrir plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Dans le cadre de ce projet Lyon Part-Dieu, le Conseil de communauté a exposé, par délibérations n° 2011-2461 du 12 septembre 2011 puis n° 2012-3219 du 10 septembre 2012, les interventions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet et validé les acquisitions à réaliser. Dans ce cadre, un droit de préemption urbain renforcé a également été instauré sur le périmètre du projet, par délibération n° 2012-2873 du Conseil du 19 mars 2012.

La place de Milan, en bordure immédiate de la gare et du pôle multimodal, est identifiée comme un site à forts enjeux urbains pour le développement du secteur. La Communauté urbaine de Lyon y a déjà acquis plusieurs biens, par voie de préemption ou à l'amiable. Cette place est composée d'un ensemble de copropriétés dont fait partie celle dénommée Le Vivarais.

Il est proposé, dans la présente décision, que la Communauté urbaine acquiert :

- un appartement de type T4, d'environ 97,83 mètres carrés, situé au cinquième étage, formant le lot n° 1032 avec les 128/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un emplacement de parking, portant le numéro 8067 au plan des parkings, situé au sous-sol, formant le lot n° 1165 avec les 4/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout, situé au 9, boulevard Vivier Merle, dans la copropriété Le Vivarais à Lyon 3°, cadastré EM 243 et appartenant à monsieur et madame Bertrand et Agnès Camey.

Aux termes du compromis, monsieur et madame Camey céderont les biens en cause à la Communauté urbaine, actuellement occupés par un locataire, au prix de 230 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 avril 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 230 000 €, d'un appartement et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1032 et 1165 de la copropriété Le Vivarais, situés au 9, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan à Lyon 3° et appartenant à monsieur et madame Bertrand et Agnès Camey, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain du quartier de la Part-Dieu.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2570, le 10 septembre 2012 pour la somme de 2 030 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 230 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.